



Cohabiter avec mon ami quels sont mes droits

Par Visiteur

Bonjour, je souhaite savoir si nous gardons mon ami et moi nos droits à la pension de réversion de nos conjoints respectifs décédé si nous achetons ensemble une maison et que nous y habitons ensemble.
Nous continuerions à faire une déclaration de revenu séparé nous ne sommes ni marié ni paxé. Merci

Par Visiteur

Chère madame,

Bonjour, je souhaite savoir si nous gardons mon ami et moi nos droits à la pension de réversion de nos conjoints respectifs décédé si nous achetons ensemble une maison et que nous y habitons ensemble.
Nous continuerions à faire une déclaration de revenu séparé nous ne sommes ni marié ni paxé. Merci

Il n'existe aucun obstacle de principe dans le fait de vivre en couple et de bénéficier d'une pension de reversion.

Seulement, les ressources du ménage ne devront pas excéder 29.486,08 ? par an à vous deux. Alors que devez avoir moins 18428 euros lorsque vous vivez seule.

Très cordialement.